

Les droits des femmes à la croisée des chemins : renforcer la coopération internationale pour une pleine application des cadres juridiques

Conférence organisée par le Conseil de l'Europe
en coopération avec la Rapporteuse spéciale de l'ONU
sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences,
et avec la présidence française du Comité des ministres

PROGRAMME

Conseil de l'Europe
Salle G03, bâtiment AGORA
Strasbourg, France
24 mai 2019



**UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
SPECIAL PROCEDURES**

SPECIAL RAPPORTEURS, INDEPENDENT EXPERTS & WORKING GROUPS

Mandat de la Rapporteuse spéciale
sur la violence contre les femmes,
ses causes et ses conséquences



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE
Conseil de l'Europe
MAI - NOVEMBRE 2019
FRENCH PRESIDENCY
Council of Europe
MAY - NOVEMBER 2019



9 h 30 – 10 h 45 Séance d'ouverture

Modératrice : Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, Conseil de l'Europe

Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, France

Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Dubravka Šimonović, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences

Feride Acar, présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

10 h 45 – 11 h 00 *Pause-café et prise de contact*

11 h 00 – 12 h 30 **Séance 1 – Renforcer la coopération internationale entre les Nations Unies et la plateforme des mécanismes indépendants internationaux et régionaux sur la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes pour une pleine application des cadres juridiques y inclus rapport de la réunion des mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes**

Modératrice : Elisabeth Walaas, présidente du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul

Présentation de la plateforme des mécanismes indépendants internationaux et régionaux sur la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes

Dubravka Šimonović, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences

Hilary Gbedemah, présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Feride Acar, présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Sylvia Mesa Peluffo, présidente du mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI)

Lucy Asuagbor, rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique

Ivana Radačić, présidente du Groupe de travail chargé de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique

Margarette May Macaulay, ancienne juge à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, rapporteuse sur les droits des femmes, Commission interaméricaine des droits de l'homme

Discussion et questions

12 h 30 – 14 h 00 *Déjeuner offert par les autorités françaises au Bar des parlementaires, 1^{er} étage, Palais de l'Europe*

14 h 00 – 15 h 30 Séance 2 – Priorité à la sécurité des victimes : la garde des enfants et la violence domestique dans la jurisprudence nationale et internationale

Modératrice : Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe

Oratrice principale : Ruth Halperin-Kaddari, experte du Conseil de l'Europe, Université Bar-Ilan, ancienne membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Marko Bošnjak, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Margarette May Macaulay, ancienne juge à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, rapporteuse sur les droits des femmes, Commission interaméricaine des droits de l'homme

Françoise Brié, membre du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Carmen Comas-Mata Mira, responsable des affaires internationales au Bureau du Médiateur, Espagne

Discussion et questions

15 h 30 – 15 h 45 Pause-café et prise de contact

15 h 45 – 17 h 15 Séance 3 – Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : une condition et un accélérateur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du Programme 2030

Modérateur : Charles Ramsden, président de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe

Oratrice principale : Bianca Pomeranzi, experte du Conseil de l'Europe, ancienne membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Nicole Ameline, vice-présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Meglana Kuneva, Cheffe de la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil d'Europe

Alia El-Yassir, directrice régionale, ONU-Femmes, Europe et Asie centrale

Katarzyna Wolska-Wrona, Experte nationale détachée sur la violence à l'égard des femmes [fondée sur le genre], Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Jacqui Hunt, directrice, bureau Europe et Eurasie, Equality Now

Discussion et questions

17 h 15 – 17 h 30 Observations finales

Modératrice : Claudia Luciani, Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Conseil de l'Europe

Dubravka Šimonović, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences

Feride Acar, présidente du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)



@CoE

#WomensRightsXroads

www.coe.int/equality

www.coe.int/conventionviolence

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE